



COMITE D'ETABLISSEMENT L'INFORMATION DE VOS ELUS

Pôles et Fonctions



BNP PARIBAS

Séance plénière du CEPF du 16 juin 2015

AVIS DES ELUS SUR LES REALISATIONS DES PROGRAMMES DE FORMATION AU 31/12/2014

(Dossier présenté en séance plénière du CEPF le 26 mai 2015)

Déclaration CFDT :

« Tous les pôles ont connu des baisses significatives d'heures de formation. Nous notons la hausse des heures de formation dans le secteur de la conformité ce qui est une bonne chose....Dans le contexte actuel, nous ne comprenons pas que l'audit et le contrôle interne subissent une baisse des heures de formation. Le nombre de personnes formé augmente mais le nombre d'heures de formation diminue, nous le regrettons.

Pour ces raisons les élus rendent un avis défavorable. »

Les élus CFDT votent **CONTRE**.

AVIS DES ELUS SUR LES REALISATIONS DES PERIODES DE PROFESSIONNA- LISATION AU 31/12/2014

(Dossier présenté à la séance plénière du CEPF le 26 mai 2015)

Déclaration CFDT :

« Pour la CFDT 35 contrats de professionnalisation pour 2014 nous paraissent nettement insuffisant. Plan de transformation après plan de transformation, notre établissement voit le nombre de personne à reclasser augmenter sans cesse. L'accès à l'emploi et le renouvellement générationnel sont des enjeux majeurs pour notre pays ainsi que pour un établissement de la taille du CEPF qui plus est dans une entreprise qui se veut citoyenne. »

Les élus CFDT votent **CONTRE**.



COMITE D'ETABLISSEMENT L'INFORMATION DE VOS ELUS

Pôles et Fonctions



BNP PARIBAS

AVIS DES ELUS SUR LES REALISATIONS AU TITRE DU DIF AU 31/12/2014

(Dossier présenté à la séance plénière du CEPF le 26 mai 2015)

Déclaration CFDT :

« 9868 salariés du CEPF ont atteint le plafond du nombre d'heures de « feu le DIF ». En effet, celui-ci est remplacé depuis janvier 2015 par le Compte Personnel de Formation (CPF). A l'évidence cela montre les freins que notre entreprise met à l'utilisation pour nos collègues de cette possibilité de formation.

Nous ne constatons pas d'amélioration notable si ce n'est un effort de transparence dans la communication R.H.

L'entreprise a refusé l'utilisation du DIF aux salariés pour des formations qui ne sont pas de leur domaine d'activités au moment où ils formulaient leur demande, y compris d'ailleurs lorsqu'il s'agit d'une formation présente dans le catalogue BNPP « Formad'hoc ».

Les élus CFDT regrettent ces refus qui ne sont pas conformes à l'esprit de la loi.

Aujourd'hui le CPF est en place depuis janvier 2015, les salariés n'ont aucune nouvelle information sur la méthode et la procédure quant à son utilisation.

Pour toutes ces raisons les élus CFDT rendent un avis défavorable. »

Les élus CFDT votent **CONTRE**.

AVIS DES ELUS SUR LA FORMATION EN ALTERNANCE AU 31/12/2014

(Dossier présenté à la séance plénière du CEPF le 26 mai 2015)

Déclaration CFDT :

« Pour la CFDT, l'alternance est un enjeu prioritaire, c'est l'un des meilleurs moyens d'accéder à l'emploi pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Nous demandons que l'établissement du CEPF s'engage plus avant dans cette direction pour que le taux de transformation s'améliore.

Nous demandons également à la direction de faire en sorte que l'investissement des tuteurs soit mieux reconnu et valorisé ».

Les élus CFDT votent **POUR**.



COMITE D'ETABLISSEMENT L'INFORMATION DE VOS ELUS

Pôles et Fonctions



BNP PARIBAS

AVIS DES ELUS SUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DES ACTIVITES DE PERSONAL INVESTOR EN FRANCE

(Dossier présenté à la séance plénière du CEPF le 5 mai 2015)

Déclaration CFDT :

« Les élus CFDT regrettent que les interactions « Groupe » n'aient pu se mettre en place. En effet, CARDIF a décidé tardivement de ne plus faire confiance à la Filière de Cortal Consors Investors et BPSS ne s'est pas montrée intéressée par l'activité.

Malgré les engagements d'accompagnement de la direction, notamment avec un budget de formation en hausse de 40 %, ce démantèlement induit de nouvelles mobilités forcées ce qui aura un impact important sur l'évolution de carrière de nos collègues.

Nous regrettons également votre refus d'accepter une période d'adaptation qui aurait pour rassurer nos collègues lors de leur transfert vers les Pôles ou Fonctions de notre établissement.

Enfin nous vous demandons communication des avis des IRP de B* Capital et Crédit Agricole Titres sur les projets les concernant. »

Les élus CFDT votent CONTRE.

Les élus CFDT demandent le suivi des transferts mobilités au CEPF.

Réponse de la direction : Le suivi des mobilités se fera à partir de la séance plénière du CEPF en octobre.



COMITE D'ETABLISSEMENT L'INFORMATION DE VOS ELUS

Pôles et Fonctions



BNP PARIBAS

NOTE D'INFORMATION SUR LES ENREGISTREMENTS DES CONVERSATIONS TELEPHONIQUES LIEES AUX OPERATIONS DE MARCHÉ.

Objet : Mise à jour de la procédure Conformité : Enregistrements des conversations téléphoniques liées aux opérations de marché pour le périmètre « Global Markets France, ALMT France et Fonctions CIB France »

Le contexte

La note de procédure de niveau 3 portant sur les enregistrements des conversations téléphoniques liées aux opérations de marché dont la dernière mise à jour date du 6 février 2008 va être modifiée pour tenir compte des demandes du régulateur et se conformer aux réglementations entrées en vigueur sur les services d'investissement depuis ces dernières années.

Les règles d'écoutes des enregistrements sont ainsi modifiées.

Le périmètre d'application :

Cette procédure concerne les métiers de CIB Paris, notamment le périmètre CIB Global Markets France, ALM-T France & fonctions CIB France (équipe de CIB ITO Fonction à laquelle sont rattachés les Back-Offices traitant les opérations de marchés pour le compte du Pôle).

La 1ère déclaration CNIL pour ce dispositif a été effectuée en 2009

Le nombre de collaborateurs concerné par cette procédure pour le périmètre Global Markets France et ALMT France est d'environ 1000 personnes.

Les principales évolutions :

Les évolutions portent sur les points suivants :

- L'obligation pour le collaborateur d'utiliser sa propre ligne enregistrée dans le cadre de ses activités professionnelles
- Des règles d'utilisation permettant d'assurer l'enregistrement des conversations téléphoniques dans le cadre de circonstances inhabituelles d'appel professionnel sur une ligne non enregistrée (transfert vers la ligne sécurisée ou vers la ligne back-up).
- Une précision d'ordre réglementaire sur les motifs permettant au collaborateur de demander une audition de ses propres enregistrements téléphoniques
- Une présence du collaborateur qui ne sera pas nécessairement requise dès lors que l'écoute des enregistrements est réalisée à l'initiative des organes de contrôle interne : Inspection Générale, Conformité (présence indispensable seulement dans certaines circonstances).
- Une information des tiers dont les conversations sont susceptibles d'être enregistrées par l'insertion d'une mention générique dans les emails des collaborateurs dont les conversations sont enregistrées
- Un formulaire de compte rendu d'audition modifié permettant d'avoir une meilleure traçabilité des auditions réalisées



COMITE D'ETABLISSEMENT L'INFORMATION DE VOS ELUS

Pôles et Fonctions



BNP PARIBAS

Date et conditions d'application :

La procédure sera effective le 1^{er} juillet 2015.

La communication de cette procédure s'effectuera par mass mailing auprès des collaborateurs soumis à enregistrements.

Les managers de Desks Front Office et Back Office seront disponibles pour rappeler les règles qui s'appliquent sur ce dispositif à compter de la date de diffusion de la procédure.

La procédure sera affichée dans les salles des marchés Global Markets France (Antin + Maison Dorée) et ALMT France.

Prochaine Plénière des Pôles et Fonctions

Les 6 et 7 juillet 2015

Posez vos questions sur PARIS IRP CFDT CEPF